

	<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ESPACE CONCOURS</b>	<b>CIMIEZ</b>		<b>2 pages</b>
	<b>NOTE D'INFORMATION</b>	Création	MàJ	Vérification
		26/06/2015	26/06/2015	26/06/2015
		Approbation	Diffusion	Application
<b>INFORMATION COMMUNICATION</b>	Elaboration : François GAYTTE Poste 34660	26/06/2015	06/07/2015	Jusqu'au 06/09/2015

## AVIS DE RECRUTEMENT RESERVE SANS CONCOURS

### LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Vu le décret n° 89-241 du 18 avril 1989 modifié par le décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statuts particuliers des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2013-121 du 6 février 2013 pris pour l'application du chapitre III du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

## D E C I D E

### ARTICLE 1 :

Un recrutement réservé sans concours est ouvert en vue de pourvoir **25 postes D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE** au sein du CHU de Nice.

### ARTICLE 2 :

Peuvent faire acte de candidature les agents contractuels occupant des emplois de catégorie C, sans condition de titre, de diplôme ou d'âge et remplissant les conditions d'ancienneté fixées dans le décret n° 2013-121 du 6 février 2013. Conformément au décret susvisé, seuls les agents ayant reçu un courrier d'éligibilité sont concernés.

### ARTICLE 3 :

Pour pouvoir postuler, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature,
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre incluant notamment les formations suivies, les emplois occupés en précisant la durée, le pôle et le service d'affectation,
- Deux enveloppes timbrées libellées à vos nom et adresse

**ARTICLE 4** : Les demandes doivent être adressées au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
ESPACE CONCOURS  
HOPITAL DE CIMIEZ  
4, avenue Reine VICTORIA  
06003 NICE CEDEX**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être **IMPERATIVEMENT**  
**envoyées par courrier postal,**

**au plus tard le 6 SEPTEMBRE 2015**  
**(date de clôture des inscriptions)**

Seuls seront convoqués à l'entretien prévu à l'article 13 du décret n°2007-1188 du 3 Août 2007,  
les candidats retenus par la Commission de sélection.

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER